

Séance du mercredi 30 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 11

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_58 - Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le rapport a été présenté en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport est mis à disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil municipal.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023
Le Maire,
Maryline MONTEILLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/09/2023
et publié ou notifié
le 12/09/2023

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/09/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_58-DE